

Mémoire sur la conservation des monts Uapishka (monts Groulx), Québec

Par : Jean Gagnon

et

Alain Hébert

Déposé au Bureau d'audiences publiques du Québec

Dans le cadre d'une consultation publique sur les aires protégées

Aire protégée des monts Groulx

Le 5 juin 2003

Préambule

Quoique les auteurs du présent mémoire travaillent à la Direction de la planification des parcs, à la Société de la faune et des parcs du Québec, et plus particulièrement au développement de parcs à caractère nordique, le contenu du présent mémoire est exprimé à titre tout à fait personnel et n'engage en rien l'organisation gouvernementale à laquelle ils sont rattachés.

Introduction

Le massif des monts Uapishka (monts Groulx) constitue, après le plateau des Laurentides (au nord de Québec), le deuxième plus important plateau alpin du Québec (altitude supérieure à 800 m) (Ministère des Ressources naturelles du Québec et collaborateurs, 2001). Ce massif a été peu documenté à ce jour, mais les informations fragmentaires que nous en possédons révèlent un milieu exceptionnel à plusieurs égards (avancée d'écosystèmes arctiques en forêt boréale; communautés végétales et flore arctique-alpines, écosystèmes forestiers exceptionnels, phénomènes géomorphologiques particuliers, ...).

La réputation des monts Uapishka en tant que destination de choix pour la pratique de l'écotourisme dépasse largement les frontières du Québec (France, Canada anglais, Nouvelle-Angleterre), tels qu'en témoignent de nombreuses pages Web à ce sujet. Devant un tel constat, nous pouvons être reconnaissants envers Monsieur Michel Denis, lequel s'est le plus employé à faire connaître et apprécier cette aire grandiose, au cours des dernières décennies.

Notre intervention, dans le cadre du présent mémoire, vise à proposer des mesures que nous jugeons adaptées aux milieux alpins qui abondent aux monts Uapishka. Nos propos s'inspirent de nos travaux et de nos réflexions en ce qui a trait au développement du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish.

Le massif des monts Otish qui s'ajoutera bientôt au réseau des parcs québécois constitue en quelque sorte un « frère jumeau » de l'aire protégée des monts Uapishka, et ceci, à plusieurs égards. Il est heureux de constater que ces deux massifs constituent parmi les projets les plus importants de conservation au Québec, en ce début du XXI^e siècle. À cet égard, nous souhaitons qu'ils se réalisent en suivant les grands principes de l'heure en biologie de la conservation, et en évitant de répéter certaines erreurs du passé à l'égard d'autres aires protégées de même nature.

Dans le texte qui suit, nous présentons donc des éléments que nous jugeons importants à considérer pour la conservation et la mise en valeur des monts Uapishka. Ces éléments sont regroupés par grands thèmes.

Toponymie du site

Pour le projet d'aire protégée des monts Groulx, nous proposons l'adoption du toponyme Innu « Uapishka ».

Périmètre de l'aire protégée

Un agrandissement du territoire devrait être considéré, notamment pour inclure un sommet situé au nord du projet et un secteur de monts et lacs situé juste à l'est du périmètre proposé. Un tel agrandissement devrait aussi prévoir l'inclusion d'une plus grande surface du piémont, notamment pour inclure une plus grande représentativité de la biodiversité régionale et permettre le développement d'une aire de service permettant l'accueil des visiteurs.

État des connaissances - Milieu naturel

- Mieux documenter les sites de patrimoines culturel et historique des Innus sur le territoire visé
- Mieux documenter la diversité biologique, car celle-ci est peu documentée pour le territoire, et l'information présentée dans le document préparé pour la consultation publique est plutôt fragmentaire pour les volets végétation et flore.
- Mieux documenter les communautés végétales, notamment en fonction de leur diversité en plantes vasculaires et invasculaires et de leur fragilité au piétinement.
- Considérer l'étude des plantes invasculaires (bryophytes et lichens principalement) dans la description de la végétation et de la flore du site. Les plantes invasculaires sont souvent les espèces dominantes sur les sommets alpins ou dans certains milieux humides et sont souvent négligées dans la description de tels milieux.
- Mieux documenter la présence et la nature des milieux humides (bords de ruisseaux, rives de lacs et rivières, dépressions tourbeuses). Des données préliminaires d'inventaire de milieux humides aux monts Otish et dans le secteur de la rivière Natashquan indiquent une diversité remarquable en bryophytes (hépatiques et mousses) pour ces milieux.
- Mieux documenter la présence de communautés végétales rares, d'écosystèmes forestiers exceptionnels et d'espèces menacées ou vulnérables (flore et faune). À ce jour, quatre espèces floristiques ont été documentées : *Agoseris aurantiaca*, *Alchemilla glomerulans*, *Athyrium alpestre* subsp. *americanum* et *Gnaphalium norvegicum*). Les monts Uapishka présentent un bon potentiel de présence pour d'autres espèces menacées ou vulnérables, tant pour la faune que pour la flore.
- Décrire les processus écologiques particuliers à cette aire protégée.

Plan de conservation

- S'inspirer de la nouvelle approche préconisée dans la politique des parcs nationaux du Québec pour la préparation de plans de conservation, avec comme but premier la conservation de l'intégrité écologique.

- Viser des standards élevés pour l'atteinte des objectifs de conservation.
- Assurer des mesures de suivi (développement d'indicateurs) sur l'impact des visiteurs sur l'intégrité écologique du territoire, et notamment sur sa biodiversité. Pour aller plus loin dans cette approche, il faudrait, dans le futur plan de conservation du site, élaborer des objectifs de conservation précis auxquels seront associés des indicateurs de suivi visant l'atteinte de ces objectifs.
- Associer les Innus et les organismes régionaux à la conservation, à la mise en valeur et à la gestion du territoire.
- Dans la planification, être visionnaires et prévoir aussi à long terme.
- Développer dès maintenant un plan de conservation détaillé pour les secteurs fréquentés, sans attendre qu'un statut définitif soit accordé à ce site à caractère exceptionnel. La création d'une nouvelle aire protégée avec un manque de planification adéquate quant à la gestion des activités et services peut entraîner des impacts négatifs importants sur l'intégrité écologique, impacts qui peuvent être mitigés par une planification plus adéquate.
- Distinguer et harmoniser les plans de conservation, de gestion et d'affaires.
- Prévoir un financement gouvernemental annuel récurrent et adéquat pour la conservation et la gestion du site.
- Dans les plans de développements futurs, éviter une trop grande fragmentation du territoire.
- Développer l'idée de connectivité des monts Uapishka avec d'autres aires protégées, par le développement de corridors, notamment en bordure de cours d'eaux. Ce concept en est à ses premiers balbutiements au Québec.

Plan de conservation – zonage

- Considérer le zonage du territoire, en mettant l'emphase sur des catégories strictes de conservation
- Augmenter la superficie de la zone de préservation extrême (projet de réserve écologique), pour assurer la pérennité d'éléments du patrimoine naturel ou culturel uniques.
- Minimiser la superficie des aires de service, et prendre en considération la capacité de support du milieu dans la délimitation de ces aires.

Plan de conservation – Activités et services

- Préconiser l'approche mise de l'avant par la Société de la faune et des parcs du Québec (2002) dans l'offre d'activités et de services, et notamment pour le choix de nouvelles activités ou de nouveaux services. Principe directeur : maintien de l'intégrité écologique où la conservation du milieu naturel prime sur l'offre d'activités et de services.
- Limiter le développement de services d'accueil pour un grand volume de visiteurs à la base du massif des monts Uapishka et en leur périphérie.
- Aménager des emplacements de camping rustiques et offrir des campements temporaires mobiles (tentes de prospecteur) et des carrés de tente.

- Prévoir des sites de camping hivernal, avec des campements temporaires mobiles.
- Prévoir des sources d'approvisionnement énergétiques écologiques qui minimiseront l'utilisation de produits pétroliers.
- Exporter le bois de chauffage. Dans la mesure du possible, s'assurer de l'approvisionnement en bois pour le camping, à partir d'une source extérieure à l'aire protégée.
- Assurer la sécurité des visiteurs, et prévoir un plan d'intervention en cas d'urgence.
- Appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire, interdire certains développements ou l'offre de certaines activités si l'on est incertain de l'impact de ceux-ci sur le milieu naturel.
- Prévoir la réalisation d'évaluations environnementales lors du développement de nouvelles infrastructures, de nouveaux aménagements, ou de travaux majeurs, tel que cela se fait pour les parcs ontariens (Ontario Ministry of Natural Resources, 2001).
- Prévoir des mesures adéquates afin de mitiger les impacts des activités et des services sur les communautés végétales rares, sur les espèces menacées ou vulnérables, sur les écosystèmes forestiers exceptionnels et sur les écosystèmes fragiles (milieux alpins, milieux humides).
- Prioriser la conservation du milieu naturel plutôt que de la rentabilisation à tout prix d'activités et de services.
- Interdire le développement de routes ou de chemins au sommet et y interdire l'accès de véhicules motorisés.
- Assurer le maintien des lacs oligotrophes et des cours d'eau du sommet, éviter le déboisement de leur berge, ou l'érosion, ou tout aménagement à leur périphérie.
- Permettre l'offre d'activités qui amènent à la découverte du milieu naturel.

Développement de sentiers et randonnée à pied

- Intervenir dès maintenant pour l'aménagement de sentiers évitant la destruction des landes alpines et des minces sols alpins. Éviter les erreurs observées à certains sites similaires de la vallée du Saint-Laurent, à cause d'un manque de contrôle des randonneurs.
- Mettre un *status quo* sur le développement de nouveaux sentiers sur les sommets, et préconiser plutôt l'usage des sentiers actuels.
- Considérer la fragilité des écosystèmes alpins lors du tracé des sentiers. Force est de constater que le Québec ne possède pas une forte expertise en ce domaine, tel qu'en témoigne l'impact d'un manque d'aménagements adéquats de sentiers sur plusieurs sommets alpins ailleurs au Québec.
- Mettre en application des indicateurs de suivi sur la détérioration des sentiers des sommets.
- Favoriser l'approche dite « Otishienne » préconisée par des spécialistes de l'université du Québec à Chicoutimi (Gilles Lemieux et Marc Mercier) devrait

retenir notre attention. (Plus d'information à ce sujet pourra être fournie ultérieurement). Cette approche préconise notamment :

- des trajets plutôt que des sentiers dans l'étage alpin (plutôt que des sentiers aménagés);
 - une circulation pédestre de front (en éventail) plutôt qu'à la file indienne;
 - des parcours différents pour chaque nouveau groupe de randonneurs;
 - des sentiers d'accès seulement dans le piémont boisé;
 - l'établissement d'un contingentement de visiteurs dans certaines aires en fonction de leur vocation de conservation, d'ambiance ou de services;
 - le respect des zonages de l'aire protégée en fonction des intensités d'utilisation;
 - des boucles de randonnée au lieu d'allers-retours dans un même sentier;
 - l'adaptation des trajets de randonnée en fonction des conditions météorologiques et des saisons (parcours d'été différents de ceux d'hiver);
 - le changement des trajets dès qu'une détérioration est notée;
 - l'application du principe du « *Take In, Take Out* » pour les ordures, c'est-à-dire obliger chaque visiteur à ramener ses déchets;
 - l'éducation sur l'hygiène et l'impact minimal (panneaux de sensibilisation);
 - l'interdiction de feux dans la zone limitrophe de la toundra et dans les vallées boisées;
 - l'autosuffisance en poêle et combustible. Aires de feu précises dans le piémont boisé;
 - l'information quotidienne des conditions et des prévisions météorologiques au moyen d'une station météorologique sur place, spécialisée en météo de montagne;
 - l'établissement d'un code de sécurité météorologique pour les divers secteurs du parc pour les guides et les randonneurs;
 - la sensibilisation des visiteurs à la fragilité et à la valeur du milieu alpin (arbustes prostrés fragiles au piétinement, abondance de lichens, et mousses supportant peu le piétinement); s'inspirer notamment de ce qui se fait le long du Sentier des Appalaches (information disponible à ce sujet).;
 - la formation de guides-naturalistes avertis sur la fragilité particulière du territoire.
- Investir pour la construction de sentiers adéquats, en lacets dans les pentes fortes au piémont et éviter d'aménager des sentiers dans les landes alpines vierges. (circulation en éventail selon l'approche « Otishienne »).
 - Offrir la location de GPS, où les trajets recommandés sont pré-programmés.
 - Visites en fonction du cycle vital d'espèces animales présentes.
 - Inviter les randonneurs à se munir de moyens de télécommunication adéquats lors de longues randonnées, afin d'assurer leur sécurité.

Plan de conservation - Recherche et suivi environnemental

- Effectuer un monitoring de l'incidence de l'activité humaine sur la biodiversité (flore et faune) de l'aire protégée.

- Le gouvernement du Québec devrait instaurer un fonds de recherche récurrent pour l'ensemble des aires protégées sous sa juridiction, fonds indépendant des réseaux actuels d'aires protégées. et impliquer les chercheurs universitaires.
- Impliquer le monde universitaire et proposer des projets d'études bien ciblés aux chercheurs.

Plan de conservation – Programme éducatif

- Préconiser l'approche mise de l'avant par la Société de la faune et des parcs du Québec (2003) pour l'offre d'activités éducatives.
- Établir un programme de sensibilisation sur la grande fragilité des sommets alpins afin de limiter leur détérioration.
- Développer un programme éducatif avec une emphase sur l'importance de la conservation.
- Développer un programme éducatif l'égard des patrimoines naturel et culturel, en impliquant les Innus.
- Éduquer les randonneurs à la conservation.
- Développer un programme éducatif pour la clientèle scolaire.
- Favoriser le développement d'un site Web (français, anglais) sur l'état des connaissances, les activités et les services offerts ainsi que les mesures de protection.
- Traiter de l'importance des plantes vasculaires (lichens et bryophytes) en milieu alpin, un groupe d'espèces méconnues, pour le programme éducatif de l'aire protégée.

Plan de conservation – patrimoines culturel et spirituel des Innus

- De concert avec les Innus, développer des mesures adéquates pour la protection des patrimoines culturel, spirituel et historique des Innus. Nous possédons peu d'expérience au Québec en ce domaine, mais une telle approche rejoint les recommandations d'organismes internationaux à cet égard, dont le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Conclusion

Le statut définitif de conservation qui sera ultimement accordé à l'aire protégée des monts Uapishka est d'abord un choix de société. Ce choix doit d'abord être fait pour le bénéfice de la collectivité québécoise et pour les générations futures. Il pourra par la suite être entériné par le gouvernement du Québec. Dans cette optique, nous nous en remettons à la volonté populaire et ne proposons aucun statut particulier.

Nous demeurons disponibles pour fournir de plus amples détails sur les éléments présentés dans notre mémoire.

Littérature citée :

Ministère des Ressources naturelles du Québec et collaborateurs. 2001. Le relief du Québec. Carte.

Ontario Ministry of Natural Resources. 2001. A class environmental assessment for Provincial parks and conservation reserves. Phase III: Submission to Ministry of the Environment. 118 p.

Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. La Politique sur les parcs : Les activités et les services, Québec, Direction de la planification des parcs, 95 p.

Société de la faune et des parcs du Québec. 2003. La Politique sur les parcs : L'éducation, Québec, Direction de la planification des parcs, 63 p.